

MONDIAL PECHE : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

En complément de notre communication du 18 octobre 2011, nous précisons que Le Tribunal de commerce de Reims a fixé la date de cessation des paiements le 13 octobre 2011, et ouvert la procédure de redressement judiciaire le 18 octobre 2011, avec une période d'observation de 6 mois.

Il a été nommé comme administrateur judiciaire Me Jean-Luc Mercier, 4 av. de Flandre – Croisé Laroche – 59700 Marcq en Baroeul, et comme représentant des créanciers Me Bruno Raulet, 34 rue des Moulins – 51100 Reims.

Le Tribunal a fixé la prochaine audience le 8 décembre 2011, une communication sera réalisée suite à celle-ci.

La cessation des paiements est intervenue suite à la conjonction de plusieurs éléments conjoncturels défavorables :

- Baisse des recettes significatives depuis le mois de juillet, en relation avec une météo non propice à notre activité.
- Décalage dans l'encaissement prévu de cession de droits au bail, d'un montant de 320 K€.
- Règlement en juillet 2011 de la première partie de la première échéance du plan de sauvegarde, pour un total de 431 K€.

A ces éléments, il convient d'ajouter un élément structurel, à savoir l'enregistrement de pertes cumulées depuis plusieurs années, lesquelles à fin décembre 2010, laissent apparaître des capitaux propres positifs de seulement 92 K€ pour un capital de 2 860 K€.

La période d'observation va permettre de poursuivre plus sereinement les discussions avec des repreneurs potentiels, ceci dans le but de tenter de pérenniser l'avenir de l'entreprise, et de lancer la saison 2012.

Cormontreuil, le 2 novembre 2011.

Le Président